

Distr.
RESTREINTE

TD/B/39(2)/R.3/Add.4
24 février 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Deuxième partie
Genève, 15 mars 1993
Point 11 b) de l'ordre du jour provisoire

DESIGNATION ET CLASSEMENT D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
AUX FINS DE L'ARTICLE 77 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL

Demande de l'Institut international de l'aluminium primaire

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le secrétariat de la CNUCED a reçu du Secrétaire général de l'Institut international de l'aluminium primaire une lettre par laquelle celui-ci priait le Conseil du commerce et du développement d'inscrire cette organisation sur la liste visée à l'article 77 de son règlement intérieur.
2. Ayant examiné les renseignements fournis, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil du commerce et du développement, l'Institut international de l'aluminium primaire peut être classé dans la catégorie spéciale conformément au paragraphe 12 b) de la décision 43 (VII) du Conseil.
3. Le Conseil pourrait statuer sur la demande de cette organisation à sa trente-neuvième session, compte tenu de la recommandation du Bureau.
4. On trouvera en annexe des renseignements sur l'Institut international de l'aluminium primaire.

Le présent document, actuellement destiné uniquement à renseigner les Etats membres de la CNUCED, fait l'objet d'une distribution restreinte à leur usage exclusif. Il est prévu de lever cette restriction en temps opportun.

Annexe

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUT INTERNATIONAL DE L'ALUMINIUM PRIMAIRE

Historique

1. L'Institut international de l'aluminium primaire, fondé en avril 1972, est une association internationale d'entreprises produisant de l'aluminium primaire.

Buts et objectifs

2. Les buts de l'Institut sont les suivants : faire mieux connaître et comprendre l'industrie mondiale de l'aluminium et favoriser une plus large utilisation de ses produits, rassembler et publier des renseignements statistiques sur l'industrie de l'aluminium; étudier les problèmes qui intéressent l'industrie de l'aluminium, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de la santé et de la sécurité; et servir de cadre pour l'examen des faits nouveaux intéressant le secteur. La méthode de travail adoptée par l'Institut consiste essentiellement à concentrer ses efforts sur un nombre restreint d'activités importantes sur le plan international, afin de permettre à tous ses membres et aux membres du public intéressés d'être convenablement informés des études entreprises. Parmi les activités spécifiques de l'Institut, il y a lieu de mentionner la collecte et la compilation de données statistiques sur la base de zones géographiques appropriées. Le but de l'agrégation par grande région géographique est de faire en sorte que l'identité et les performances des unités de production, des entreprises et des pays se fondent dans les chiffres globaux. Le système statistique de l'Institut international de l'aluminium primaire, conçu par le Comité de statistiques à la demande du Conseil d'administration et en coopération avec le secrétariat, repose sur le principe d'une participation complète aux diverses séries statistiques, ce qui dispense de recourir à des estimations.

Composition

3. Peuvent devenir membres de l'Institut les sociétés produisant de l'aluminium primaire. Les sociétés membres de l'Institut sont actuellement au nombre de 37, réparties dans les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Brésil, Canada, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Venezuela.

Structure

4. Le Conseil d'administration est l'instance de l'Institut chargée de la prise de décision et de la définition des politiques. Il se réunit deux fois par an. Il se compose au maximum de 24 et au minimum de 14 administrateurs, chaque administrateur agissant en tant que délégué désigné par un membre de l'Institut. Tous les deux ans, à chaque assemblée générale paire organisée par l'Institut, le Président, chaque Vice-Président et tous les autres

administrateurs alors en exercice se retirent et les délégués des 12 membres produisant les plus gros tonnages d'aluminium primaire deviennent automatiquement administrateurs. Huit autres délégués sont élus administrateurs selon des modalités de répartition géographique clairement définies. Toutes les réunions du Conseil d'administration se tiennent avec la participation du conseiller juridique de l'Institut qui est consulté chaque fois que cela est nécessaire pour assurer que l'Institut se conforme à toutes les dispositions légales applicables, plus particulièrement en ce qui concerne la réglementation et la législation dans le domaine de la concurrence. Le Conseil d'administration a créé des comités qui l'aident à étudier des problèmes particuliers dont l'examen leur a été spécialement confié par le Conseil. Une fois les travaux achevés, le comité intéressé fait rapport au Conseil et formule des recommandations à son intention. Il existe actuellement des comités chargés des problèmes de l'environnement, de la santé, de la statistique, de l'énergie et de la sécurité. Les comités n'ont aucun pouvoir de décision. Tous les membres du Conseil sont bénévoles. Le Secrétaire général désigné par le Conseil d'administration, est le chef du secrétariat de l'Institut et assiste à toutes les réunions des comités afin d'assurer que les orientations et les tâches définies par le Conseil d'administration soient bien comprises des représentants siégeant au Comité et soient mises en oeuvre d'une manière conforme aux intentions du Conseil. A cette fin, le Secrétaire général fait appel aux services de juristes, selon qu'il le juge nécessaire. Il est absolument essentiel que l'Institut, étant donné l'importance et le caractère international du secteur industriel qu'il représente, se montre toujours respectueux de toutes les prescriptions légales en vigueur et soit perçu comme tel.

Ressources financières

5. Les ressources de l'Institut proviennent des cotisations annuelles de ses membres et du produit de la vente des publications. Parmi les membres de l'Institut, les 12 plus gros producteurs d'aluminium primaire financent 50 % du budget et les 50 % restants sont répartis à parts égales entre les autres membres.

Relations avec d'autres organisations internationales

6. L'Institut entretient des relations de travail avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Chambre de commerce internationale (Commission de l'environnement) et l'Organisation mondiale de la santé.

Publications

7. L'Institut élabore un certain nombre de publications sur l'énergie, l'environnement, la santé et les statistiques et publie les allocutions prononcées à l'occasion de ses assemblées générales annuelles.

Liaison

8. La liaison avec la CNUCED sera assurée par le Secrétaire général de l'Institut, M. Alan Payne.

Adresse

The International Primary Aluminium Institute
Trafalgar Place
2-4 Cockspur Street
LONDON SW1Y 5BQ
U.K.

Téléphone : 071 930 0528
Télex : 917837 IPAI LONDON
Télécopie : 071 321 0183

9. La langue de travail de l'Institut est l'anglais.
